

Séance du 17 Novembre 1943

L'an mil neuf cent quarante-trois et le dix-sept novembre à seize heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents: M. M. Bouche, Mearigot, adjoints, M^{me} Salles, M. M. Dorbessan, Giraudon, Beyret, Blanchard, Isnard, Vallat, Guyssigues, Latère, Castet.

Excusés: M. Birabent

Absents: M. M. Seilhan, Labayle, Eychevre, Bondoumet (P.G)

Ordre du jour:

- 1° Réajustement des traitements du personnel communal,
- 2° Budget primitif 1944,
- 3° Droits de place 1944,
- 4° Demande de location ou vente de l'immeuble communal de Magères adressé par M. Manuel Castel, négociant E. M.
- 5° Renouvellement du contrat de l'eau,
- 6° Questions diverses.
- 7° Demandes d'assistance.

Avant la lecture du budget primitif 1944, M. le Maire rappelle à ses collègues qu'à la séance du 17 septembre 1943, il avait été décidé que la question de réajustement des traitements du personnel communal serait définitivement réglée au moment du vote du dit budget.

Il propose au Conseil Municipal les barèmes suivants.

Traitement du personnel communal

M. Dasque Félix	Secrétaire de Maire	2250 ^x	mensuel
M. Philippet Pierre	journalier	50 ^x	par jour
M ^{lle} Vanstienne André	} Secrétariat	45 ^x	3
M ^{lle} Latour Yvonne		}	36 ^x
M. Delmas Eugène	} conc. Al.	50 ^x	3

Mr. Chéze Jean	journalist C.A.	50 ^x	par jour
Mr. Eraspaille Lion	appareteur	1250 ^x	mensuel
Mr. Grémosa Raphaël	sonneur de cloches	600 ^x	annuel
Mr. Lassère Joseph	Agent police auxil ^{re}	32 ^x	par marché
Mr. Cronzet Léopold	Garde champêtre	1250 ^x	mensuel
M. Lange' gr. Marie	Cantonnier	900 ^x	mensuel
M. Lagarrade C.	Vétérinaire sanitaire	800 ^x	mensuel
M. More' Isidor	gardien du cimetière	3000 ^x	annuel
M. Colomies P.	hortog	600 ^x	annuel
M ^{me} Céze Victorin	Balayeur aux écoles	400 ^x	mensuel
M ^{lle} Gache Louis	femme service aux écoles	600 ^x	mensuel
M ^{lle} Sibak	posteur dépêches	600 ^x	annuel

Cette nouvelle échelle des salaires est adoptée à l'unanimité des membres présents, en attendant l'application de la loi du 9 Septembre 1943 relative à l'organisation des cadres des services publics et des établissements de la commune.

Budget primitif 1944

Budget primitif de 1944
adopté par le Conseil Municipal

Recettes ordinaires

1	5 ans ont. a la mobilière et foncière	1374
2	8 centimes sur la patente	1656
3	6,4 pour entretien des chemins vicinaux	3085
4	31,2 pour traitement du garde champêtre	15000
5	103,8 pour assistance	50000
6	172,4 pour insuffisance de revenus ordinaires	82993
7	taxe vicinale en argent et en nature	35659
8	taxe sur les chiens	12000
9	taxe sur les spectacles de nuit (établissements de)	6500
10	taxe sur la publicité radiophonique	3500
11	taxe sur les licences à charge des commerçants de boissons	29066
12	droits d'expédition des actes de l'état civil	1500
13	droits de place dans les halles, marchés, foires, etc	40000
14	produit des concessions	3000
15	droits de caveau provisoire	200
16	eau	62000
17	produit des tentes sur l'Etat (sans affectation)	118
18	occupation de domaine public	550
19	participation de l'Etat aux services d'intérêt général	89260
20	allocation de la C ^{te} de Gourdon p/les sapeurs pompiers	60
21	taxe à la production	6000
22	contribution des communes plousie cant. de carit ^{te}	1000
	à reporter	<u>444521</u>

23	Subvention pour le service de la carte d'identité	444521
24	Subvention pour titres d'alimentation	1000
		8240

Total de la section ordinaire

453761

Section extraordinaire

1.	7, 2	pour remboursement de l'emprunt de 50000 ^x	3478
2.	31, 2	3 3 200000 ^x	15100
3.	14	3 3 100000 ^x	6765
4.	12, 4	3 3 100000 ^x	5964
5.	4, 6	3 3 37500 ^x	2232
6.	2, 7	3 3 28600 ^x	1308
7.	4, 8	3 3 17800 ^x	2298
8.	9, 6	3 3 90000 ^x	4618
9.	4, 2	3 3 50000 ^x	2051
10.	8, 1	3 3 30000 ^x	3905
11.	4, 9	3 3 39000 ^x	2357
12.	7, 5	3 3 56000 ^x	3624
13.	24, 8	3 3 185000 ^x	11971
14.	10, 9	3 3 85000 ^x	5241
15.	10, 2	3 3 75560 ^x	4889
16.	6, 7	3 3 49910 ^x	3230
17.	166 centimes	3 3 1235059 ^x	79917
18.	29, 1	3 3 217000 ^x	14041
19.	21, 6	3 3 151000 ^x	10418
20.	Bonification de l'emprunt de	28600 ^x	394
21.	3 3	90000 ^x	1438

Total de la section extraordinaire

185239

Recapitulation des recettes :

Section ordinaire 453761

Section extraordinaire 185239

Total 639000

Titre II

Dépenses

Section ordinaire

1	(Traitement des employés communaux Secrétaire Maire & Objets de service administratif)	69420
2	Allocations familiales	5000
3	Assurances sociales	12000

4.	Cont ^o au fonds national de compensat ^o des allocat ^o rs fam ^l es	5 000
5.	Salairé du personnel des cartes d'alimentation	3 4800
6.	Salairé du tambour afficheur, appariteurs	15 000
7.	Salairé du sonneur de cloches	600
8.	1/10 ^e facultatif du traitement du receveur municipal	600
9.	Frais de bureau de la mairie	4 000
10.	Imprimés administratifs	400
11.	Frais de timbre et d'enregistrement	1 000
12.	Frais de perception des taxes & impôts	3 000
13.	Matrices, rôles et arrollements p/ taxes communales	1 100
14.	Abonnement à diverses publications	400
15.	Abonnement au téléphone	5 000
16.	Le traitement des Agents de police auxiliaire	1430
17.	Le traitement du gard. champêtre	15 000
18.	Dépenses de la C ^o des sapeurs - pompiers	10 000
19.	Contingent p/le fondt. du service dépt. de défense c. l'incendie	605
20.	Personnel d'inspection des tueries & abattoirs	9 600
21.	Indemnités aux Médecins de l'Etat Civil	600
22.	Contingent des dépenses de protection de la santé publique	2 600
23.	Participation au fonctionnement des dispensaires	2 500
24.	Salairé du personneloyer de la commune	10 800
25.	Entretien des rues, places, squares, etc	3 000
26.	Entièrement des boues et ordures	2 1500
27.	Eclairage des rues & bâtiments communaux	7 000
28.	Redevance pour éclairage de l'avenue & la gare	100
29.	Entretien des chemins vicinaux	37 364
30.	Frais généraux (confection des rôles, matrices, etc)	540
31.	Dépenses diverses de la vicinalité	840
32.	Le traitement et honoraires de l'architecte	3 000
33.	Impôts & contributions	9 000
34.	Assurances des bâtiments & propriétés	4 000
35.	Entretien des bâtiments	6 000
36.	Remontage des horloges & entretien	600
37.	Gardiennage du cimetière	3 000
38.	Dépenses du service des eaux. Redevance Salab. Aide. F.M.	40 000
39.	Port de rigoles de l'eau & les incidents des conc ^o d'eau	8 000
40.	Redevance pour prise d'eau à la Noist	410
41.	Indemnités pour cours de broderie & de couture	500
42.	Indemnités pour études surveillées	3 900
43.	Salairé du personnel de service à l'Ecole Maternelle	7 200
44.	Salairé de la balayeuse des classes	4 800
45.	Indemnités de logement aux instituteurs & institutrices	2 000
46.	Chauffage des classes	10 000

47.	Location local pour cantine scolaire	3000
48.	Écrans et achats divers	8000
49.	Contingents des dépenses d'assistance	50000
50.	Primes à la natalité	500
51.	Subventions aux sociétés locales	2800
52.	Subventions aux associations sportives	3300
53.	Abonnement à la Société des Auteurs et compositeurs	310
54.	Contribution aux dépenses du syndicat des communes	100
55.	Indemnité pour distribution de télégrammes	600
56.	Emploi de subr. pour frais d'établiss. des cartes d'identité	1000
57.	Dépenses imprévues	942

Total de la section ordinaire 453.761

Section extraordinaire

1.	24 ^e	annuité de l'emprunt de 50000 ⁺	pl achat de pompe	3478
2.	20 ^e	3	200000 ⁺ pl rest ^o boulevard	15100
3.	15 ^e	2	100000 ⁺ pl boulevard cimetière	6765
4.	13 ^e	4	100000 ⁺ pl docher & église	5964
5.	12 ^e	2	37500 ⁺ pl agrand ^t école	2232
6.	12 ^e	4	128600 ⁺ pl réparat ^o docher	1702
7.	12 ^e	1	37800 ⁺ pour adet matériel incendie	2298
8.	11 ^e	1	90000 ⁺ pl rest ^o rue proménades	6056
9.	9 ^e	1	50000 ⁺ pl eau	2051
10.	9 ^e	1	30000 ⁺ pl. pour chômage	3905
11.	9 ^e	1	39000 ⁺ Mag ^t école	2357
12.	7 ^e	3	56000 ⁺ pl éclairage	3624
13.	7 ^e	4	185000 ⁺ pl. rest ^o abattoir	11971
14.	7 ^e	4	81000 ⁺ pl achat terrain	5241
15.	6 ^e	1	75560 ⁺ pl. trait ^o voirie	4889
16.	6 ^e	1	49910 ⁺ pl. trait ^o divers	3230
17.	6 ^e	1	1235062	pl. Halle bestiaux 79917
18.	6 ^e	1	217000 ⁺	pl Halle volaille 14041
19.	5 ^e	1	161000 ⁺	pl. achat mairie 10418

Total de la section extraordinaire 185239

Récapitulation :

Section ordinaire	453 761,00	} Total =
Section extraordinaire	185 239,00	

Récapitulation générale :

Recettes	639.000 ⁺
Dépenses	639.000 ⁺

Droits de place

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire au sujet de la reconduction, pour l'année 1944 seulement, au tenant actuel M. Charve, du fermage des droits de place, pesage et abattage de la ville, moyennant le prix annuel fixe et forfaitaire de 40000 francs, d'ici étant, donné les circonstances du fait de la guerre et le marasme des marchés, d'accepter le renouvellement du traité de gré à gré avec le concessionnaire actuel.

Le prix pour 1944 seulement, étant porté à 40000 francs, M. Charve sera dispensé de partager avec la commune des recettes qui seraient supérieures à 55000 francs.

Les tarifs en vigueur approuvés par M. le Préfet le 5 Décembre 1938 restant les mêmes.

Le Conseil Municipal demande à M. le Sous-Préfet d'approuver la présente délibération, attendu que M. Charve s'est toujours acquitté de ses engagements d'une façon très régulière et qu'il accepte la clause de résiliation prévue sur le traité en cas de cessation des hostilités.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Castel négociant en bois. Ce dernier demande à la commune de lui vendre l'immeuble qu'elle possède à Mezières (en face le vieux moulin). Il est entendu que la commission des travaux composée de M. M. Marquet, Dorbesson, Laderé, Tonard, à laquelle se joindra M. l'architecte Ingénieur de la Ville, se rendra sur les lieux pour étudier cette question. Au le délabrement de l'immeuble, M. le Maire fait observer qu'il y a lieu d'être prudent et de ne pas engager la responsabilité de la ville en consentant une location, sans avoir au préalable, pris toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer de la solidité de la construction.

M. le Maire propose aux Membres du Conseil de se réunir prochainement pour l'étude d'un nouveau contrat passé avec M. Labat régisseurs du Service des eaux de la Ville.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^{me} Marie Jeanne Barayre née Loubet en date du 21 Octobre 1943 par laquelle elle lui exprime le désir de rétrocéder à la ville une concession à perpétuité n° 119, achetée en 1916, laquelle se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter, à dater de ce jour, cette rétrocession moyennant remboursement par la commune de la somme de 304 francs, représentant les deux tiers du prix de la concession, l'autre tiers ayant été attribué au Bureau de Bienfaisance. Le crédit nécessaire au paiement sera pris sur le chapitre des "dépenses imprévues".

J'ai accepté en principe cette rétrocession sous réserve de votre ratification et de l'approbation de M. le Préfet.

Il reste entendu que les frais de timbre et d'enregistrement de l'acte de rétrocession seront à la charge de M^{me} M^{me} Barayre.

Le Conseil Municipal considérant que la commune a intérêt à accepter la rétrocession du terrain en question, attendu qu'elle est assurée de

Au et approuvé,
St Gaudens, le 14 Dec. 1943
Le Préfet, signé: illisible

Demande Castel Manuel

Contrat LabatRétrocession d'une concession

Adopté et approuvé,
St. Gaudens, le 26 Nov. 1943
Le Sous-Préfet.

Abattage des peupliers

pourvoir concéder à nouveau ce terrain à un prix supérieur à celui auquel il sera repris, est d'avis que cette demande soit acceptée.

M. Beyrel signale à l'assemblée qu'il avait constaté qu'un certain nombre de peupliers appartenant à la commune (station de pompage de M. azères) avaient été abattus depuis déjà quelque temps, le Maire et ses Adjointes ignorent totalement le fait et n'ont donné aucun ordre pour faire ce travail.

En conséquence, une enquête sera faite par la commission des eaux sur les lieux, dès que possible, pour éclaircir cette affaire. Le rapport en sera communiqué à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Sapeurs - pompiers

La lecture des crédits proposés pour le service des pompiers, pour le budget primitif 1944, donne lieu à des critiques assez vives de la part de plusieurs conseillers tant au sujet de l'entretien du matériel que des dépenses faites pour l'équipement des sapeurs. - Il est décidé que le Lieutenant des pompiers sera convoqué pour être entendu par la commission des finances sur ces diverses questions.

Fossoyeurs

Lecture est donnée d'une lettre de M. Morel fossoyeur par laquelle il demande un relèvement des tarifs. - Le Conseil Municipal estime que la demande est justifiée et que déjà depuis plusieurs mois les prix ont été relevés et portés à

écoles communes	Ancien tarif	60 ^x	Nouveau tarif	80 ^x
concessions grille	"	70 ^x	"	90 ^x
" avec grille	"	70 ^x	"	120 ^x

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son avis favorable à cette demande.

Demandaes d'assistance

Le Conseil se réunit en comité secret pour examiner les demandes d'assistance suivantes: Gaillard Henriette, le Conseil a déjà eu connaissance de celle-ci dans sa séance du 25 Mai 1943 la décision prise à cette date est purement et simplement maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures trente minutes.

Roger de Larosière

(Signatures)
 J. Salles
 G. ...
 ...
 ...
 ...
 ...